



UNE VICTOIRE
Ce sont les syndicats qui ont saisi la plus haute juridiction de l'ordre administratif. Ici, action coup de poing près du ministère des Finances, à Paris, le 7 mai.

s le non du Conseil d'État

GIFLE DE LA RÉFORME L'ASSURANCE CHÔMAGE

défaut de faire payer les riches, le gouvernement voulait faire trinquer les pauvres. La réforme de l'assurance chômage, qui entrerait en vigueur le 1^{er} juillet, a été conçue et organisée pour remission périlleuse. Elle aurait eu pour principale conséquence une dévaluation des allocations touchées par environ 10 millions de personnes. Le Conseil d'État a décidé autrement. Saisie par les syndicats, la plus haute juridiction administrative a suspendu la mise en place de la réforme proposée en attendant des « incertitudes sur la réforme économique ».

Le Conseil d'État a précisé qu'il ne peut « pas en cause le principe de séparation des pouvoirs ». Dans la foulée, la ministre Elisabeth Borne, a déclaré que le gouvernement allait présenter une nouvelle version d'un texte déjà travaillé et tapissé à plusieurs reprises. Cette fois, il s'agit bien d'une claquette. Le club d'une ministre déconvenue, les syndicats ne s'y sont pas laissés. L'ancienne ministre du Travail, Mylène Penicaud s'était étonnée de la réforme proposée, ce qui lui a valu d'être renvoyée dans les

cordes par celle qui lui a succédé, pas du genre à avoir des états d'âme. Il n'était pas question de toucher à un système qui devait permettre, en régime de croisière, d'économiser 2,3 milliards d'euros par an. C'est (encore) raté.

Pour vendre son paquet-cadeau, le gouvernement avait mis en avant un mécanisme de « bonus-malus » consistant à alléger les cotisations des entreprises vertueuses en matière d'emploi et à majorer celles des entreprises adeptes de la précarité à outrance. Ce n'est pas idiot, sauf que le sacrifice des chômeurs aurait été immédiat alors que les modulations de cotisations n'auraient dû entrer en vigueur qu'en septembre 2022, sous prétexte de laisser leurs chances aux accros de la tronçonneuse antisociale.

Pendant ce temps, les groupes du CAC 40 font chaque soir la fête de la musique des profits. Drogés aux fonds publics, adeptes des paradis fiscaux, parains de rentiers gonflés aux dividendes, adeptes des aventures financières au long cours, ils alignent des résultats boursiers jamais atteints depuis 2000, quoi qu'il en coûte pour la France. Quitte à demander des comptes à certains, autant faire le bon choix. ■ JACK DION

É LE DIRE

risquons de tout perdre l'industrie avec les nouvelles technologies des entreprises. François-Xavier Bellamy, coprésident de La Fabrique de l'industrie, AFP, le 16 juin.

PRENONS-LES AU MOT

POLITIQUE OLFACTIVE

Le leader de La France insoumise a pris la parole [...] pour dénoncer la publication [...], par un youtubeur à succès, d'une vidéo nauséabonde », pouvait-on lire dans *Libé* le 7 juin. Quelques jours plus tôt, ce sont les propos de Jean-Luc Mélenchon qui étaient qualifiés de « complotisme particulièrement nauséabond » par Nathalie Loiseau, députée européenne. Dans le *JDD*, Najat Vallaud-Belkacem, candidate PS aux régionales en Auvergne-Rhône-Alpes, appelait, elle, à un « sursaut pour en finir avec ce climat nauséabond ». Depuis quelques années, le terme « nauséabond » est très souvent utilisé pour qualifier les idées ou les propos d'un adversaire ou pour promettre d'en finir avec un contexte exécrationnel que l'élection d'untel ou d'untel permettra de purifier. Emprunt tardif au latin composé *nauseabundus*, « qui éprouve le mal de mer », le mot a pris le sens de « nauséux », « fétide », « qui dégage de mauvaises odeurs », et, au sens figuré, de « répugnant ». Il a ceci de commode qu'il permet à la fois d'alerter d'un potentiel danger et de désigner des personnes ou une situation sans avoir à utiliser d'arguments pour démontrer la menace que celles-ci représentent. Il est d'ailleurs parfois employé non pas pour qualifier des propos ou un climat, mais des personnes. Ça a été le cas récemment lorsque Jean-Richard Sulzer, membre du conseil national du RN et animateur d'un mouvement représentant les confessions juives, a adressé un courrier à Marine Le Pen pour l'inciter à « dénazifier » les listes pour les élections régionales en retirant des personnes jugées « nauséabondes ». La récurrence de ce terme donne-t-elle raison à ceux qui se lamentent de l'appauvrissement du débat public ? Ce serait sans doute « nauséabond » de le penser. ■ SAMUEL PIQUET